

Diplôme Universitaire de Droit canonique (D.U.) Archiviste en Eglise

Appréhender l'origine, la nature et la portée d'un document ecclésial requiert d'en connaître son contexte d'élaboration et sa signification. Le Droit canonique est l'une des disciplines incontournables qui permet de répondre à cette nécessité.

En partenariat avec l'Association des Archivistes de l'Eglise en France, la Faculté de Droit canonique propose une diplomation en Droit canonique intégrant aussi les modules de l'Association des Archivistes.

N.B. : un certain nombre de cours ne sont donnés qu'un an sur deux. La formation étant proposée sur deux ans, l'étudiant peut suivre l'ensemble des matières du cursus.

Année 1, semestre 1

- *Introduction au droit canonique* - 24h, 4 ECTS
- *Droit canonique fondamental des personnes physiques* - 12h, 2 ECTS
- *Histoire des institutions* (ou *Droit canonique de la vie consacrée* en année 2) - 12h, 2 ECTS

Année 1, semestre 2

- *Du bon usage des RGPD* - 24h, 4 ECTS
- *Gérer un service d'archives, module 1/3* – module en présentiel ou en vidéo AAEF – 14h, 1 ECTS
- *Gérer un service d'archives, module 2/3* – module en présentiel ou en vidéo AAEF – 14h, 1 ECTS

Année 2, semestre 1

- *Normes générales* - 24h, 4 ECTS
- *Droit canonique et civil des biens* - 24h, 4 ECTS
- *Droit canonique de la vie consacrée* (ou *Histoire des institutions* en année 1) - 24h, 2 ECTS

Année 2, semestre 2

- *Organisation de l'Eglise particulière* - 24h, 4 ECTS
- *Droit canonique des personnes juridiques* - 12h, 2 ECTS
- *Gérer un service d'archives, module 3/3* – module en présentiel ou en vidéo AAEF – 14h, 1 ECTS
- *Archivage numérique* - module sous forme de session en présentiel ou en distanciel AAEF - 7h, 1 ECTS

Partenaire



L'AAEF a été fondée en 1973 par Mgr Charles Molette dans le but de favoriser la conservation, le classement et la sauvegarde des archives des diocèses, instituts religieux et autres organismes d'Eglise. L'association vise également à établir des liens professionnels entre les archivistes ecclésiastiques. Aujourd'hui, ses activités comprennent des Journées d'étude, une offre de formations qualifiantes en présentiel et en distanciel et la publication d'un Bulletin annuel.

Informations pratiques

Objectifs	Acquérir une première connaissance du Droit canonique pour envisager les enjeux des documents dans la mission d'un archiviste. Mener à bien la conservation des informations concernant un diocèse ou une communauté dans le respect du Droit canonique qui régit l'Eglise dans son fonctionnement.
Durée de la formation	Sur 2 années (possibilité de temps partiel)
Rythme des cours	Modules et cours en présentiel ou distanciel asynchrone et modules.
Volume horaire	245 heures
Prérequis	Baccalauréat ou diplôme équivalent. Avoir suivi un module d'initiation de l'association des Archivistes de France ou équivalent.



Tarifs

« La contribution de vie étudiante et de campus » (CVEC) est instituée par la loi « Orientation et réussite des étudiants », promulguée le 8 mars 2018.

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus, par paiement ou exonération.

Obtenez votre attestation en 2 minutes :

- 1- Connectez-vous ou créez-vous un compte sur MesServices.Etudiant.gouv.fr
- 2- Indiquez votre ville d'études
- 3- Acquiescez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération
- 4- Obtenez votre attestation, à présenter à votre établissement lors de votre inscription

NOMBRE DE PARTS FISCALES	TRANCHES					FORMATION CONTINUE
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	
MOINS DE 4 PARTS	Plus de 90 000€	Entre 60 001€ et 90 000€	Entre 45 001€ et 60 000€	Entre 25 001€ et 45 000€	Jusqu'à 25 000€	
4 PARTS ET PLUS	Plus de 130 000€	Entre 90 001€ et 130 000€	Entre 60 001€ et 90 000€ <i>Étudiants étrangers</i>	Entre 45 001€ et 60 000€ <i>Étudiants clercs ou envoyé par une institution ecclésiastique</i>	Jusqu'à 45 000€	
	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5	
DU ARCHIVISTE EN EGLISE TEMPS PLEIN	2.640€	2.160€	1.610€	1.230€	880€	2.890€
DU ARCHIVISTE EN EGLISE TEMPS AMENAGE	1.370€	1.120€	830€	660€	460€	1.490€

Programme 2024-2025 pour les étudiants en présentiel

Emploi du temps du semestre 1 (année 1)

	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>
<i>Matin</i>	9h-12h Droits fondamentaux des personnes physiques @ B.-M. Portier (12h) 4x	
<i>Après-midi</i>	14h-16h Introduction au Droit canonique @ C. Burgun (24h) 12x	16h-18h Histoire des institutions F.-R. Ducros (12h) 6x

Emploi du temps du semestre 2 (année 1)

- *Du bon usage des RGPD* : date à venir
- *Gérer un service d'archives, module 1/3* – module en présentiel ou en vidéo AAEF
- *Gérer un service d'archives, module 2/3* – module en présentiel ou en vidéo AAEF

Description des enseignements 2024-2025

Par ordre alphabétique des noms des enseignants :

Introduction au Droit canonique @ Dans l'Église catholique deux Codes de Droit canonique sont actuellement en vigueur : l'un s'adresse aux fidèles de l'Église latine et l'autre à ceux des Églises orientales catholiques. Dans ce cours, l'accent sera mis sur le Code de Droit canonique de l'Église latine. Ses fondements, ses sources, son lien avec le Concile Vatican II ainsi que ses caractéristiques feront ressortir son originalité ainsi que sa distinction d'avec le Droit séculier et des Droits ou des disciplines d'autres confessions chrétiennes ou d'autres religions. Quelques questions de méthodologie du Droit canonique seront également abordées afin de donner des outils pour entrer dans la matière.	Cédric BURGUN	Mercredi : 14h-16h	Semestre 1 (24h) 11/9, 18/9, 25/9, 2/10, 9/10, 16/10, 23/10, 6/11, 13/11, 20/11, 27/11, 4/12
Histoire des institutions Ce cours est consacré à la mise en place des structures de gouvernement dans l'Église et de leurs rapports avec la puissance publique. Il s'agit de comprendre comment l'Église s'est inscrite dans l'histoire des hommes, dans des sociétés préexistantes, en vue de la sanctification des âmes.	François-Régis DUCROS	Jeudi : 16h-18h	Semestre 1 (12h) 12/9, 19/9, 26/9, 3/10, 10/10, 17/10
Droits fondamentaux des personnes physiques @ Incorporés à l'Église par leur baptême, les fidèles du Christ y sont titulaires d'un ensemble de droits et de devoirs qui leur permettent de participer à la mission de l'Église. Le cours présentera le statut de « personne physique » dans l'Église, les conditions attachées aux devoirs et droits qui lui reviennent, et étudiera la notion de « droits fondamentaux » en Droit canonique.	Bénédicte-Marie PORTIER	Mercredi 9h-12h	Semestre 1 (12) 11/9, 18/9, 25/9, 2/10

